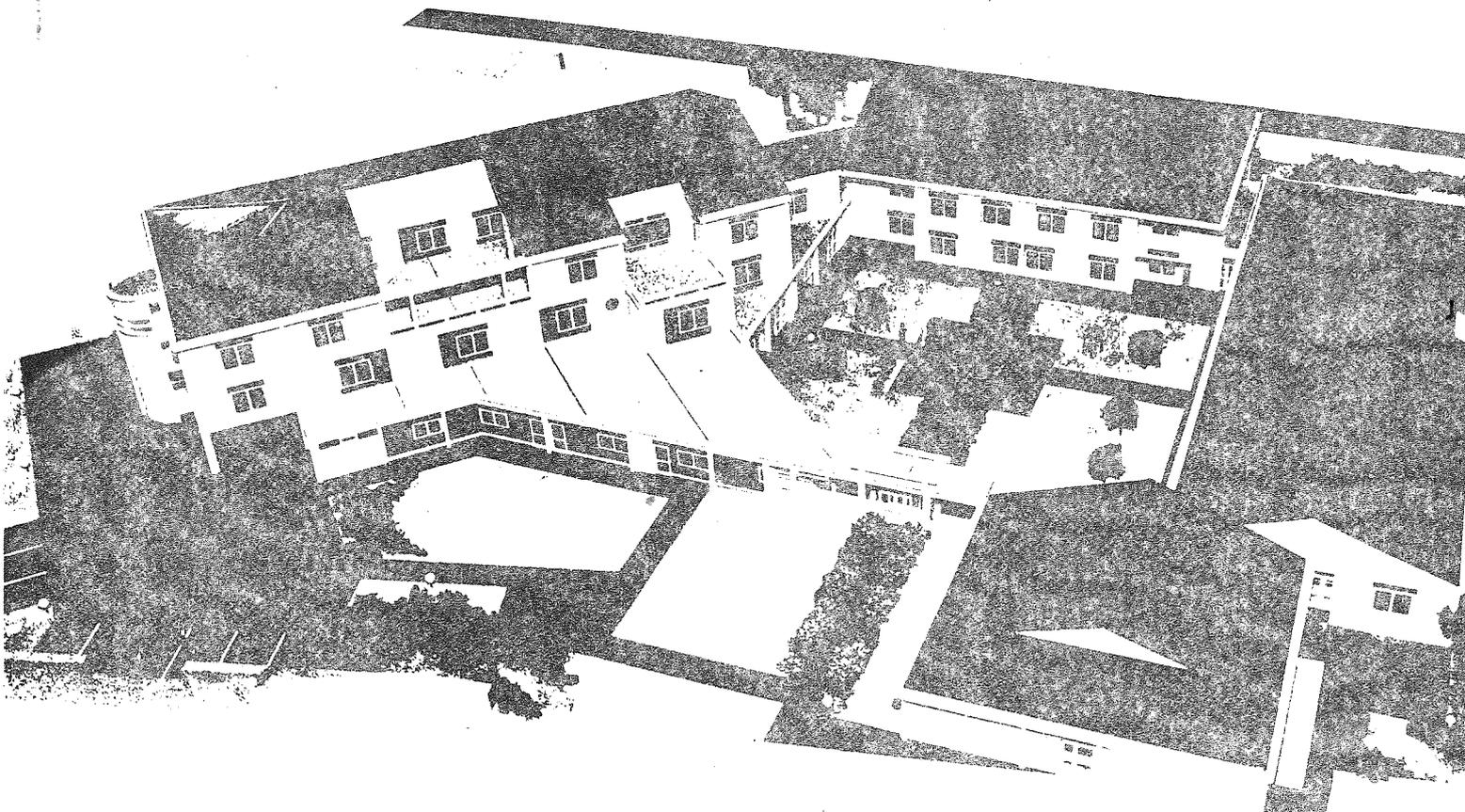


LE CONQUET

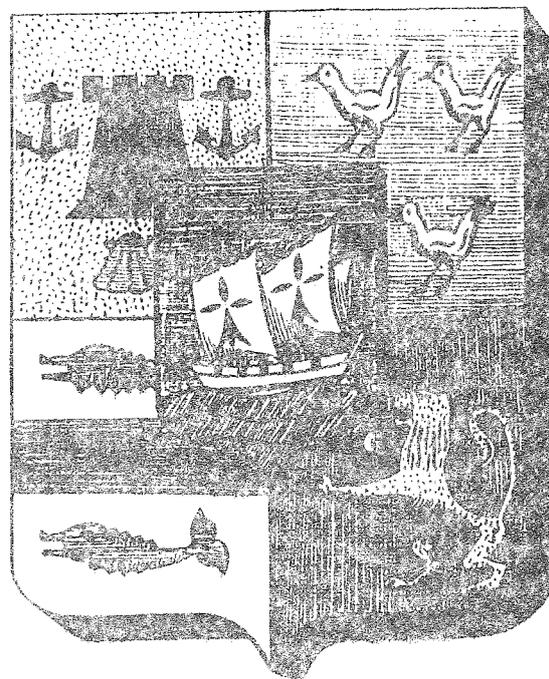
de Penzer... à Kermorvan



Bulletin Communal

N° 53

AVRIL 91



LE MOT DU MAIRE

Ce début d'année aura été marqué par la mise en service de la cale du quai "Aviso Vauquois" et la pose de la première pierre de la résidence du "Street-Hir". Ces deux événements sont comme un symbole de la pérennité de l'action municipale puisque leur origine date d'une quinzaine d'années. Peu importe de savoir à qui en revient le mérite. L'important est ce qui se fait mais aussi ce qui va se faire.

A l'évidence, ces deux équipements nous apparaissent à présent comme indispensables. Ils sont l'expression d'un besoin nettement exprimé. Ils appartiennent désormais à l'environnement conquétois. Mais il ne suffit pas de commenter le présent. L'essentiel est d'imaginer maintenant les prochaines années. Cette réflexion se connecte :

- sur la situation actuelle : où va Le Conquet si tout continue comme aujourd'hui
- sur des choix nouveaux à faire : quelle est notre marge de manoeuvre pour engager telle action ? ou encore, pouvons-nous payer et gérer tel programme avec tel échéancier ?

La situation actuelle découle des décisions prises par le conseil municipal et des orientations qui en résultent :

- l'aménagement du parc de Beauséjour : deux tranches de travaux concernant la création d'une esplanade et le plan de reboisement sont inscrites à la section d'investissement du budget primitif 1991.

- l'assainissement collectif : les études, momentanément interrompues en raison des difficultés d'implantation des lagunes du projet initial, ont repris sur un autre site

- la gestion du port : à qui la confier ? à une régie communale, à une chambre de commerce, à une société d'économie mixte locale, ou faut-il faire un pansage des trois ? le conseil municipal, accompagné de professionnels de la pêche soucieux de s'informer, a récemment visité le port de Noirmoutier. Il visitera d'autres ports pour parfaire son information.

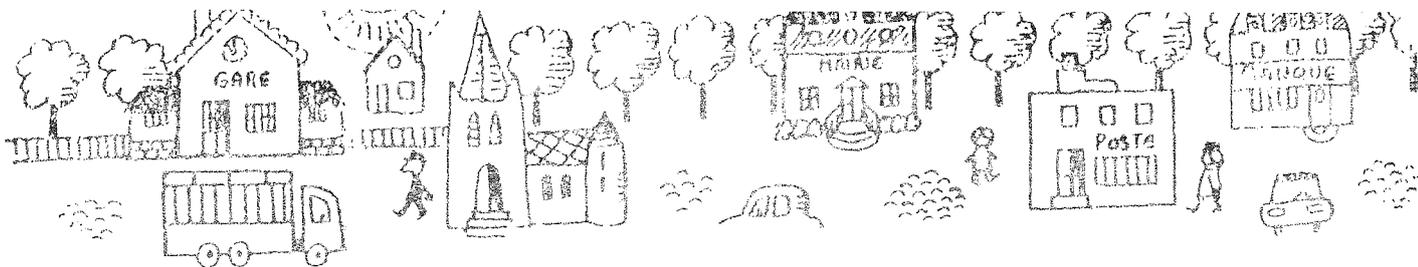
Ces trois opérations, accompagnées par d'autres actions concernant le tourisme et l'agriculture, concourent au développement économique du Conquet. Elles se traduisent par des investissements qui ne peuvent se concevoir annuellement. Leur intégration, dans une programmation pluriannuelle est une nécessité.

Sur les choix nouveaux à faire, nous aurons donc à imaginer et à réfléchir. Mais qu'il s'agisse de l'avenir du port avec sa protection, de l'aménagement de l'espace Lochrist-Forstlogan et de son objet, de l'organisation du centre-ville recentrée sur la place de Llandaillo, de la rénovation de l'hôtel de Beauséjour et de sa destination, du désenclavement de la presqu'île de Kermorvan et des moyens pour y parvenir et de quelques autres projets, le programme prévisionnel d'investissement qui en découlera devra obligatoirement être en phase avec une volonté locale fermement affirmée. Il appartiendra à la municipalité de l'appréhender. Il reviendra au conseil municipal d'en décider.

Aux deux événements relatés en préambule s'ajoute un troisième d'une toute autre dimension. A quelques jours de l'offensive terrestre de la guerre du Golfe, les conseillers municipaux par un vote unanime, ont manifesté à nos soldats leur amitié et leur solidarité. Avec leur autorisation j'ai adressé un message au Chef d'Etat Major des Armées.

C'est Le Conquet de toujours, généreux et patriotique qui s'est exprimé.

Christian COUTURE



C O N S E I L M U N I C I P A L

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1990

Au cours de sa réunion du 18 Décembre, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs et loyers pour l'année 1991 (Tableau à consulter en mairie). Par ailleurs il a arrêté le règlement d'organisation et de fonctionnement de chaque commission municipale et mis en place ces différentes commissions. D'autres sujets ont en outre fait l'objet de délibérations :

- AVENANT N°3 AUX TRAVAUX FORTUAIRES

Cet avenant consiste en la modification du marché initial pour tenir compte des travaux complémentaires à exécuter pour la construction de la cale au port de pêche :

- * modification d'éléments de façade de la cale en vue de la réception du réseau d'aspiration et de recoulement d'eau de mer
- * prolongation du cariveau technique le long de la cale et du terre-plein
- * travaux complémentaires

Coût de ces travaux : 159 951 Francs TTC dont le financement fera l'objet d'une demande de subventionnement auprès du Conseil Général ainsi que du Conseil Régional.

- CANOT DE SAUVETAGE : DEUX VOEUX DU CONSEIL

Les travaux en cours pour l'amélioration des infrastructures portuaires ne sauraient justifier un départ prématuré du canot de sauvetage du Conquet vers une autre destination ; le Conseil après avoir délibéré émet les vœux suivants :

- * maintien du canot de sauvetage au Conquet tant que son départ ne se justifie pas (démolition de l'abri)
- * cette embarcation, de type ancien, destinée à être désarmée à plus ou moins court terme, retournera au Conquet.

- AMENAGEMENT PARTIEL DU TERRE-PLEIN DU PORT

Le Conseil approuve le projet d'aménagement partiel (bicaouche 100m x 10m, aire en enrobé 70m x 23m plus 55m x 13m bord à la cale pour un coût de 450 000 Francs HT) et autorise le Maire à mener les actions nécessaires pour la réalisation des travaux et l'obtention des subventions en vue du financement de cette opération.

- LUTTE CONTRE LA MUCOVISCOSE

Le Conseil Municipal a décidé de participer à cette opération par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 200 Francs (soit environ 1 Franc par habitant).

SEANCE DU 15 FEVRIER 1991

- COMPTE ADMINISTRATIF N° 10 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Le compte administratif du budget du port pour l'exercice 88 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Il fait apparaître un excédent de 752 772,36 F en section de fonctionnement et un excédent de 1 177 950,16 F en section d'investissement.

- BUDGET PRIMITIF 91 : PORT

Il s'équilibre en dépenses-recettes à la somme de 1 782 772 Francs en section de fonctionnement et à 4 567 240 Francs en section d'investissement.

- CONTRAT DE CONCESSION AUX POMPES FUNEBRES GENERALES

Madame QUERE, Adjointe au Maire, a présenté le projet de contrat pour la concession du service extérieur des Pompes Funèbres, le creusement et le comblement des fosses dans le cimetière. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- * d'opter pour les termes de ce nouveau contrat
- * d'autoriser le Maire à signer les actes y afférents

- CONVENTION COMMUNE/SOCIETE MOBIL ET TARIFICATION

Le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de la convention à passer avec la Société Mobil qui sera chargée de la distribution du carburant sur le port. Cette convention est valable 10 ans. Le montant de la redevance est fixé à 2 Francs par hectolitre distribué.

- CONCOURS DE LA D.D.E

Le Conseil Municipal donne son accord pour le concours de la DDE afin d'assurer l'étude et la direction des travaux d'aménagement partiel du terre-plein pêche (bord à quai) - Coût HT : 6 435 Francs.

- ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION "RIVAGES DE FRANCE"

Le Conseil donne son accord pour l'adhésion de la commune à l'association "Rivages de France". Cette association regroupe les communes gérant les propriétés du Conservatoire du Littoral. Son rôle est d'informer et de sensibiliser le public à la protection des rivages et de faire connaître l'action des collectivités publiques, des organismes de gestion et des associations apportant leurs concours à la protection des rivages et à la gestion des sites du Conservatoire.

- CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Messieurs KEROUANTON, LUCAS, SCI Poul-Cong et Madame PETTON cèdent gratuitement à la commune la route privée de l'ancienne usine de Poul Cong pour une emprise totale de 1 662 m².

SEANCE DU 19 MARS 1991

- BUDGET PRIMITIF 91

Il s'équilibre en recettes et dépenses à un montant de 9 643 662 Francs en section de fonctionnement et de 4 020 541 Francs en investissement. Il est adopté à l'unanimité.

- COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Il est adopté également à l'unanimité ; il fait apparaître un excédent de 230 263,94 Francs en section de fonctionnement et de 102 183,75 Francs en section d'investissement.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 1991

Par 18 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les taux communaux des quatre taxes directes locales pour 1991 :

* taxe d'habitation	13,73 % (contre 14,16 % en 90)
* foncier bâti	18,83 % (contre 19,43 % en 90)
* foncier non bâti	38,11 % (contre 39,70 % en 90)
* taxe professionnelle	15,49 % (contre 16,49 % en 90)

- REVISION DU LOYER DE L'A.L.P.R.E.M.A.B

Prévu par convention à 360 000 Francs à compter de cette année, le loyer de l'ALPREMAB, organisme gestionnaire du village de vacances de Beauséjour, est revu à la baisse à la demande de celle-ci. A l'unanimité, le conseil fixe pour 1991, le loyer dû à la commune à 330 000 Francs.

- INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Depuis 1989 les cinq adjoints au Maire se partageaient le montant des indemnités précédemment versées à trois adjoints. Le Conseil décide de fixer l'indemnité de fonction de chaque adjoint à 50 % de l'indemnité du Maire.

- PROGRAMME D'AMELIORATION DES CHEMINS RURAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget un programme d'amélioration de chemins ruraux en deux années, pour un coût de 200 000 Francs.

- CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE POUR ABRIBUS

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de location et de maintenance d'abribus, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, au nom de la commune, avec le Conseil Général, la convention en objet.

- INSTITUTION D'UNE TAXE DE SEJOUR

Le recouvrement de la taxe de séjour, instituée dans les communes bénéficiant de la dotation touristique, est destiné exclusivement à couvrir les dépenses liées aux activités touristiques.

La loi encadre la tarification applicable selon la catégorie des établissements concernés (hôtels, villas et meublés, terrains de caravaning, villages de vacances, gîtes ruraux privés, terrains de camping...), définit les exonérations obligatoires et ouvre la possibilité d'appliquer des exonérations facultatives. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 contre, adopte les dispositions suivantes en matière de taxe de séjour pour la saison 1991 :

* perception de la taxe du 15 Juin au 15 Septembre pour toute personne séjournant dans les hôtels, villas et meublés, terrains de camping, centres familiaux de vacances, gîtes ruraux privés... à raison de 2 Francs par jour et par personne pour les hôtels, 1 Franc pour les autres catégories d'hébergement.

* outre les exonérations obligatoires, seront totalement exonérés les moins de 18 ans, les étudiants et les appelés du contingent (sur justificatifs).

Les droits correspondants seront versés directement au percepteur par les propriétaires et gérants des lieux concernés, en deux versements, le premier à la fin du mois de Juillet, le second à la mi-septembre.



FINANCES COMMUNALES ET BUDGET 91

Le Conseil Municipal du CONQUET s'est réuni le mardi 19 mars 1991 pour délibérer, d'une part sur le compte administratif de l'année écoulée et d'autre part sur le projet de budget primitif pour 1991.

Le vote du budget représente un moment important de la vie communale, c'est la traduction chiffrée des actions qui seront engagées dans l'année et qui concerne la vie quotidienne de tous les Conquetois.

Préparé par le Maire, les adjoints et les commissions municipales représentées par leur président, le budget primitif 91 a été adopté à l'unanimité. Le compte administratif 1990 présentant en fonctionnement un excédent de clôture de 230 000 F a, lui aussi, été unanimement accepté.

Le budget 1991 dans sa section de fonctionnement avoisine la somme de 9 millions 400 mille francs.

Les tableaux ci-joints vous montrent, depuis 1987 :

- l'évolution des recettes et dépenses de la commune.
- l'évolutions des principales recettes de fonctionnement que sont : les produits d'exploitation, les recouvrements et subventions, les dotations de l'état et les contributions directes

Un autre tableau montre les variations relatives aux taux appliqués aux bases d'impositions notifiées.

Le budget se caractérise par :

- 1) une quasi stabilité à franc constant par rapport à l'an dernier ;
- 2) une augmentation relativement importante des dotations de l'état : 2 491 000 F en 90
2 769 000 F en 91
- 3) une stabilité à franc constant des contributions directes (taxe d'habitation et foncier bâti) ;
- 4) une réduction du foncier non bâti (agriculture) et de la taxe professionnelle (commerce, artisanat) ;
- 5) une diminution progressive des frais financiers (intérêts des emprunts) : 1989 : 2 022 000 F
1990 : 1 950 000 F
1991 : 1 905 000 F.

Le budget primitif qui vient d'être voté par le conseil municipal, n'est, bien-sûr, qu'un budget prévisionnel qui sera revu et éventuellement corrigé lors du budget supplémentaire en octobre. Sur le plan investissement, un seul emprunt a été prévu au budget, celui de 500 000 F correspondant au paiement de la tranche 1991 de l'achat de Beauséjour.

Nota I : Le budget, dont il est fait état ci-dessus, exclut le port dont le budget annexe s'équilibre isolément.

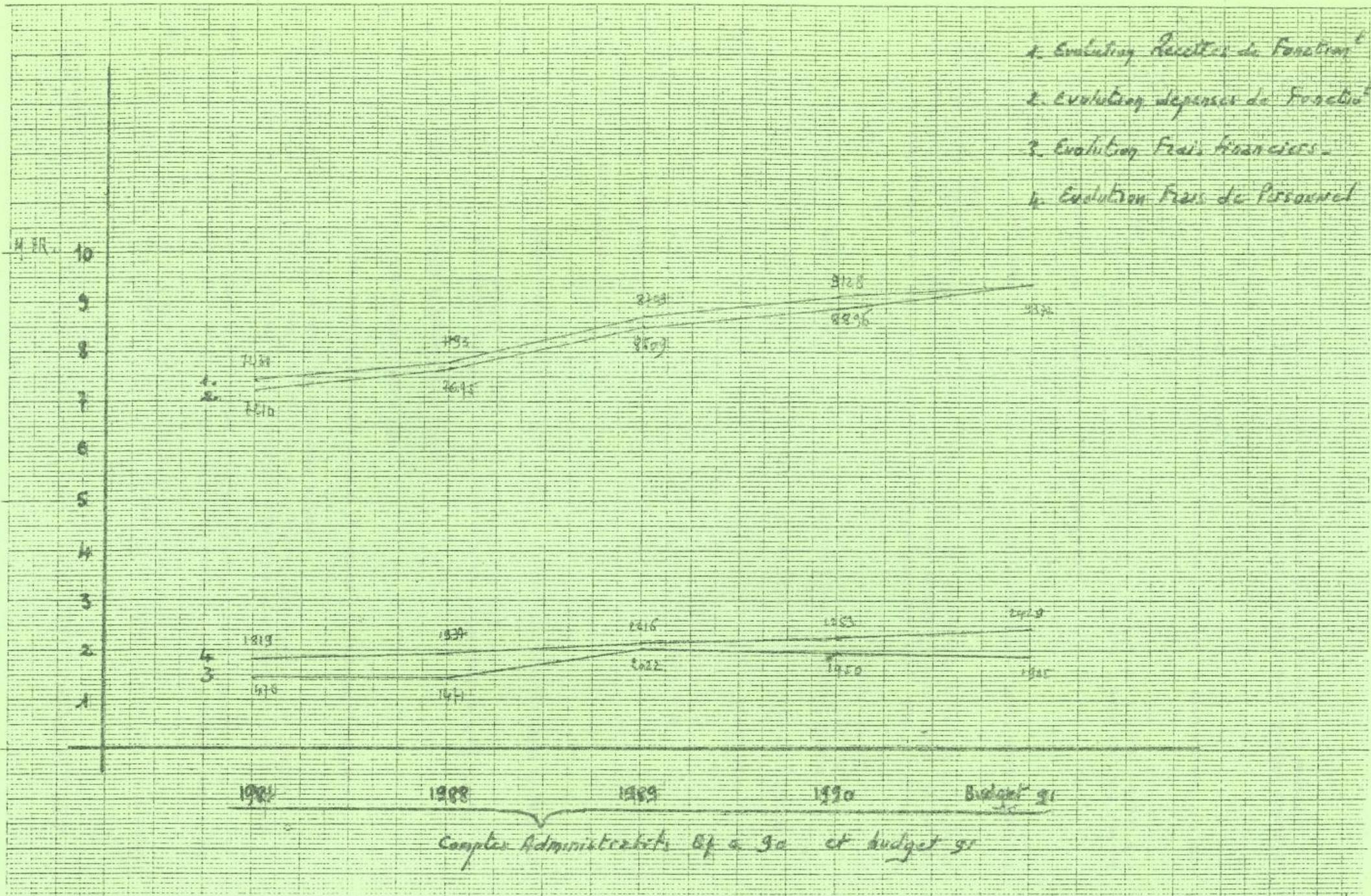
Nota II : Attention au terme "Augmentation de la pression fiscale" :

Exemple 1 : La commune du CONQUET n'exerce pas d'augmentation de la pression fiscale, ceci veut dire que l'impôt communal sera le même que l'an dernier augmenté de l'inflation, si l'inflation = 4 % : impôt communal 91 = impôt communal 90 x 1,04.

Exemple 2 : Le Conseil Général du Finistère augmente sa pression fiscale de 3 % environ : ceci veut dire que l'augmentation réelle est : 3 % + inflation = environ 7 %.

Les impôts locaux étant calculés par les services fiscaux en fonction des diverses décisions communales, départementales et régionales, la redevance n'est pas uniquement fonction des décisions du conseil municipal.

TABLEAU A



Evolution des principaux sources de recettes de fonctionnement

- 1) Produit de l'exploitation
- 2) Recouvrement Subventions
- 3) Dotation de l'Etat
- 4) Contributions directes

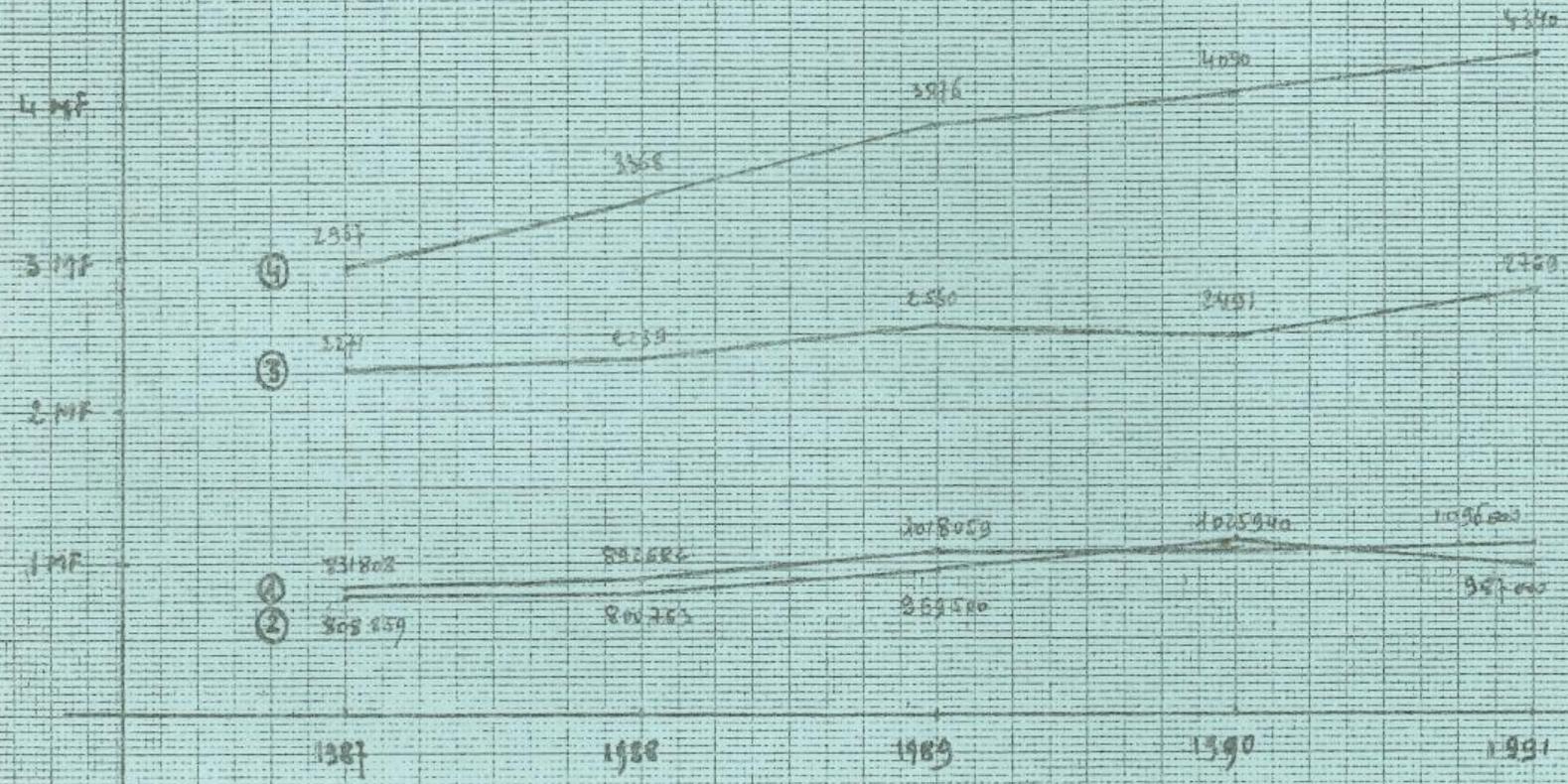
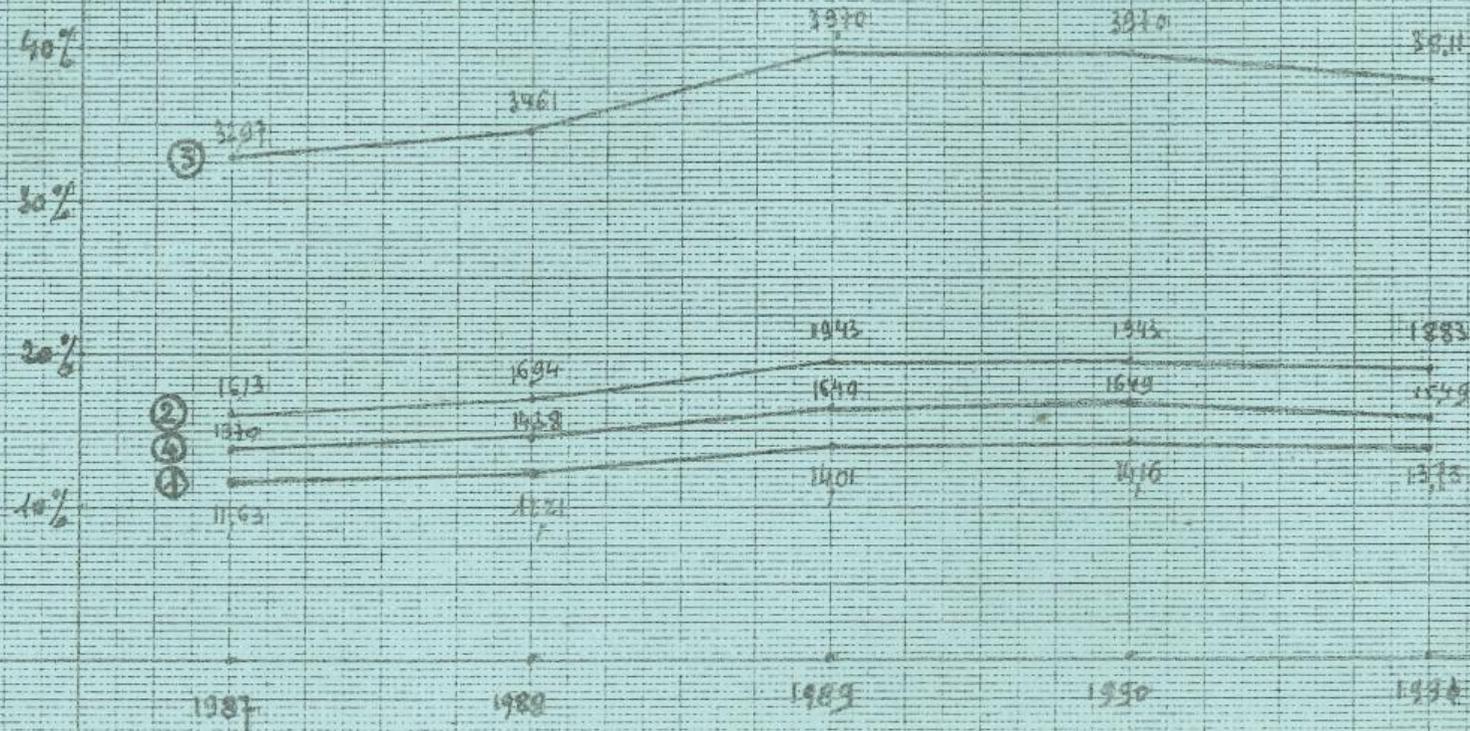


Tableau des Taxes appliquées aux bases notariales

Evolution de 1987 à 1991

- ① Propriétés Rurales (Taxe d'habitat)
- ② Foncier Bâti
- ③ Foncier non Bâti
- ④ Taxe professionnelle



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(CCAS)

Le Code de la Famille dispose que le Centre Communal d'Action Sociale est dans chaque commune "l'initiateur des actions Sociales" et il a donc pour mission d'animer "une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées"

Le Conseil d'Administration de votre Centre Communal présidé par le Maire, Monsieur Christian COUTURE est ainsi composé :

Membres élus par le Conseil Municipal :

Madame M.P. LE MANACH, Conseillère Municipale,
Madame A. QUELLEC, Conseillère Municipale,
Monsieur M. FABRE, Vice-Président, Adjoint au Maire,
Monsieur C. RIOU, Adjoint au Maire

Membres nommés par le Maire :

Madame S. APPRIOU en qualité de personne qualifiée,
Madame J. CORDUGE en qualité de représentant des Associations Familiales,
Madame M. ROANN en qualité de représentant des Personnes Agées et des Retraités,
Madame J. TREBACL en qualité de représentant des Associations de Handicapés,

En raison des actions que le Conseil d'Administration est appelé à mener et des dossiers qu'il doit instruire les séances ne sont pas publiques et les Administrateurs sont tenus au secret professionnel.

- LE BUDGET -

Les ressources du CCAS figurent à un budget autonome distinct de celui de la commune.

Le budget primitif pour l'année 1991 a été ainsi fixé :

- en dépenses : 18 280 F

Les dépenses les plus importantes sont constituées par les produits alimentaires, les secours et le repas annuel offert par la municipalité à nos anciens.

- en recettes : 18 280 F

les recettes les plus importantes proviennent de la part sur les concessions dans le cimetière, du produit des quêtes et d'un excédent de fonctionnement reporté.

Pour le nécessaire équilibre du budget en dépenses et en recettes, la commune devra, cette année, verser une subvention (2 000 F).

ACTIVITES DU CCAS

Les diverses actions, études, interventions du Conseil d'Administration peuvent succinctement se résumer ainsi :

- Etablissement et suivi des dossiers concernant le Revenu Minimum d'insertion , ou les Contrats Emploi Solidarité.
- Actions ou études concernant les problèmes liés au chômage, aux personnes âgées, aux logements sociaux.

Sous l'égide de leur Président, les Administrateurs, dans le cadre des actions si diverses dont ils ont la charge se doivent en particulier de veiller à apporter, à bon escient, soutien et réconfort à ceux de leurs concitoyens les plus démunis ou en situation temporaire difficile.

Ils assurent cette mission avec rigueur :

- rigueur en ce qui concerne en particulier les aides allouées, car elles sont personnalisées et basées sur la situation individuelle.

- rigueur souvent contraignante pour établir et exécuter un budget relativement peu élevé.

Aussi en terminant ce propos, nous tenons à attirer l'attention de tous nos concitoyens sur l'importance que peuvent représenter comme sources de financement :

- le produit des quêtes à l'occasion des mariages (3 876 F en 1990) ;

- les dons en argent remis en cours d'année, qui, justifiés par un reçu délivré obligatoirement, **sont déductibles des revenus imposables.**

En nous apportant ainsi votre soutien, vous participez directement et efficacement à une action Humaine et Sociale.

Marcel FABRE

CONCESSION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

CREUSEMENT ET COMPLEMENT DES FOSSES DANS LE CIMETIERE

Par délibération du 15 février, le Conseil Municipal vient de renouveler, pour 3 années, le contrat de concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui nous liait aux Pompes Funèbres Générales depuis 1961.

Ce nouveau contrat, conclu après étude comparative des prix et prestations, propose 4 devis-types avec un large éventail de prix, modifiables par les familles par l'adjonction ou le retrait de certaines fournitures.

Les familles auront la possibilité de faire effectuer le portage avec 2 porteurs du concessionnaire et 2 porteurs bénévoles désignés par leurs soins : dans ce cas, les montants des devis-types seront minorés de 350 francs.

Le creusement et le comblement des fosses sont assurés par le concessionnaire, "les Pompes Funèbres Générales", qui pourra sous-traiter tout ou partie de ces opérations mais sous son entière responsabilité suivant les instructions qui lui seront données par la mairie pour la désignation des emplacements.

Tous les travaux de caveaux, de marbrerie et de tassement des terres seront à la charge de la famille qui pourra passer commande et faire effectuer les travaux par l'entreprise de son choix.

Un petit livret comportant les 4 devis-types détaillés ainsi que tous les renseignements utiles pouvant les aider dans toutes leurs démarches relatives aux funérailles sera remis aux familles lors de la déclaration du décès en mairie.

Un exemplaire du contrat est tenu à la disposition du public qui pourra le consulter, soit au secrétariat de la mairie, soit dans les bureaux du concessionnaire.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

MARCO Antoine André René	rue Milin Avel	30.11.90
LE BRIS Marie	rue de Kervidré	23.11.90
LE BRIS Laura	rue de Kervidré	23.11.90
GOURMELON Clarisse	Kernergant	20.12.90
CLOATRE Muriel	7 rue de Quéméné	09.01.91
COUET Séverine	"Résidence Poul-Conn"	21.01.91
LE BORGNE Bruno	7 rue Jules Ferry	08.02.91
CAMBIANO Florent Claude Fernand Sébastien	"Résidence Poul-Conn"	12.02.91
TROMEUR Romain Jean	10 rue A. Guépratte	27.02.91
COZ Pauline	6 rue Lt Jourden	25.03.91
DESSONS Kévin	28 rue G. Leclerc	02.04.91

DECES

Le 21.11.90	FLOCH Eugène	14 rue Charles de Gaulle	69 ans
Le 13.12.90	LE GALL Louis	rue de Kéronvel	73 ans
Le 13.12.90	KERFRIDEN Vve UGUEN Anne Venelle du Chenal du Four		76 ans
Le 21.12.90	LEON veuve LE BARS Anne Marie	6 rue Ste Geneviève	80 ans
Le 14.01.91	LIGNEZ Armand	13 rue Clémenceau	77 ans
Le 30.01.91	GUILLEMIN Jean-Michel	3 rue Troadec	55 ans
Le 19.03.91	MENGANT Jean	25 bis rue de la Tour d'Auvergne	67 ans
Le 29.01.91	MAREC Hortensius	rue de l'Iroise	60 ans
Le 01.02.91	LE GOASTER Yvonne	27 rue Poncelin	65 ans
Le 04.03.91	NAVARRE Roger	Kérangoff	70 ans
Le 11.04.91	LE BORGNE François	23 rue A. LUCAS	65 ans



CLUB

DES

MOUETTES

CLUB DES MOUETTES

Nous avons terminé l'année 1990 en pleine forme et reprenons 1991 dans les mêmes conditions. Les activités du club ne varient pas beaucoup : une sortie mensuelle et quelques thés dansants organisés par le Comité Cantonal.

Au mois d'octobre, les transports VERNEY nous ont proposé un déjeuner à ROSTRENEH avec un animateur très qualifié. Ce fut un succès, autant du point de vue repas qu'animation. Nous y avons retrouvé d'autres clubs. Nous étions 250 personnes en tout dans la salle.

Le goûter du nouvel an avec partage de la Galette des Rois, nous a permis de réunir quelques 140 personnes, anciens et nouveaux adhérents. Monsieur le Maire et Monsieur le Recteur ont répondu favorablement à notre invitation.

Notre assemblée générale a eu lieu le 23 janvier; Une centaine de personnes y ont assisté. Le bilan financier, donné par le trésorier est légèrement positif. Madame CLOITRE, Vice-Présidente du Club depuis sa création, demande à se démunir de sa fonction pour raison de santé. Messieurs LOCUSSOL et GOASDOUE, membres sortants, se représentent, ainsi que Madame AVELOT, comme administrateurs. Ils sont élus à l'unanimité. Madame CLOITRE reçoit un beau cadeau en remerciement de ses services. L'assemblée se termine par un goûter animé par les chanteurs du Club et ils ne manquent pas.

Voici la nouvelle composition du bureau :

Présidente :	Mme JGUEN
Vice Présidents :	Mme AVELOT - Mr LOCUSSOL
Trésorier :	Mr GUILLIMIN
Trésorier-adjoint :	Mme DECHATRE
Secrétaire :	Mr GOASDOUE
Secrétaire-Adjoint :	Mr MAREC
Membres :	Mrs CREN et COUCHOURON

Le Club reçoit toujours des adhésions. Retraités de tout âge, n'hésitez pas à venir nous rejoindre et grossir nos rangs.

AVIS : les personnes ayant payé leur cotisation et n'ayant pas leur carte, peuvent venir la prendre au Club, le mardi ou le vendredi de 14 heures à 17 heures.



B.B. CONQUÉTOIS

SIÈGE SOCIAL : Mairie du Conquet - Place Ch.-Minguy - ☎ 98 89 00 07

SALLE OMNISPORTS : Rue Kennedy - 29217 LE CONQUET - ☎ 98 89 09 22

BASKET BALL CONQUETOIS

1981*1991 dix ans de Basket au CONQUET

Cette saison sera fortement marquée par le 10ème anniversaire du club qui animera la commune du CONQUET pendant 15 jours, début mai.

Le programme sera à la hauteur de l'évènement et espérons le, attirera nombreux Conquetoises et Conquétinois au gymnase "G. KERMARREC".

Mardi 30 avril 1991 : 1/2 finales de la Coupe du Finistère

- 19h30 : Féminin : Arzellis FLOUDALMEZEAU - E.S. KERBONNE
- 21h00 : Masculin : Stade Relecquois - A.S. GUELMEUR

Dimanche 5 mai 1991 : 3ème tournoi Cadettes

Samedi 11 mai 1991 : 10ème anniversaire du B.B. CONQUETOIS

- 14h00 : Match : anciens du club - Equipe 90.91
- 16h00 : Match : anciennes du club - Equipe 90.91
- 18h00 : Match de gala : Sélection Pays de Galles - C.O.B. St Brieuc (Nat. 1B)

Dimanche 12 mai 1991 :

- 16h00 : Match féminin
- 18h00 : Match : Sélection Pays de Galles * Sélection "29"

Que cet anniversaire ne nous fasse pas oublier le comportement encourageant de nos équipes de jeunes (Poussinettes, Poussines, Benjamines, Minimes filles) qui se battent becs et ongles tous les samedis pour arracher des victoires.

Nous pouvons faire remarquer que cette fête commémorative du B.B. Conquétinois s'annonce de bon augure puisque pour cette 10ème saison nous enregistrons une progression de 50 % de nos effectifs, soit 65 licenciés répartis en 6 équipes.

Le prochain grand rendez-vous du Basket au CONQUET, après ce 10ème anniversaire, sera le 11ème tournoi National* Régional du samedi 24 août 1991.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU COMITE CANTONAL D'AIDE AUX RETRAITES

(Maison Pour Tous 29290 SAINT RENAN tél. : 98.84.28.07)

- Permanence du mois de mai : le mardi 29, vers 15 heures.

- Le prochain thé dansant organisé par le Comité Cantonal pour les retraités du canton aura lieu à TREBABU au restaurant LE RELAIS, le mercredi 15 mai. Prix d'entrée : 40 francs.

Les inscriptions prises auprès des responsables du club, seront closes le **vendredi 18 mai**.

- La journée de la forme est fixée au mercredi 19 juin à SAINT RENAN. Les activités se limiteront à l'après-midi de 15 h30 à 17 h 30 :

- sortie pédestre autour des lacs ; sortie à vélo ; pétanque ; tennis de table ; gymnastique et aussi belote, dominos...

- possibilité de se restaurer sur place

- une animation est prévue en cas de mauvais temps.

Tous renseignements auprès des responsables du club.

- Voyages : possibilités de voyage en septembre (organisés par la fédération des Clubs ruraux du Finistère)

Contacteur : Madame QUINIO
7 rue des rosiers
29590 PONT DE BUIS

Tél. : 98.73.07.18



Pays d'Iroise

Le Pays d'Iroise, votre Pays d'Iroise, est né de la volonté farouche des élus du canton de SAINT RENAN regroupés au sein du S.I.V.O.M. de SAINT RENAN/IROISE, d'asseoir une politique de développement touristique et par la-même de développement économique de la pointe extrême du Nord-Finistère... Ile Molène comprise.

Le Pays d'Iroise, à la bonnière verte comme l'agriculture, la nature, l'espérance... bleue comme l'océan, la mer d'Iroise, le ciel, a été baptisé le 31 mai 1990 et son parrain est le navigateur Olivier de KERSAUZON.

PREMIER OBJECTIF

Communiquer son image pour la vendre hors de nos frontières. Pour cela nous avons créé un logo, un dépliant, des affichettes, des auto collants, un bulletin d'information "Les Echos d'Iroise", un plan de signalisation : 10 panneaux de bienvenue seront posés à l'entrée du Pays d'Iroise sur les principaux axes routiers à la mi-avril et la signalisation touristique à l'intérieur de chaque commune sera terminée avant la saison...

ACCUEILLIR AU PAYS

Une journée de formation aura lieu début juin pour les hôtesses d'accueil des Syndicats d'Initiative.

Un classeur répertoriant toutes les informations du Pays d'Iroise sera mis à la disposition des différentes structures d'accueil.

Un classement des meublés est en cours (opération nids-vacances) pour tendre à uniformiser les critères et en accroître la qualité ; une liste des meublés classés sera éditée pour l'ensemble du Pays et diffusée

REALISATIONS

- Aménagement du Belvédère de Kéramézec à PLOUMOGUER, point culminant du Bas-Léon avec vue sur la mer d'Iroise et l'Archipel de Molène, aires de pique-nique, parterres de fleurs etc...

- Acquisition et aménagement d'un car-podium, vitrine du Pays. Ce car qui sillonnera le canton et au delà à partir de mi-avril sera un point d'information et de services avec espace vidéo, expositions, banque de documents etc...

- Un musée du sauvetage a été installé à l'Ile Molène (Drunmond Castle).

- Stend d'information à la Foire de SAINT RENAN.

- Et vous l'avez sûrement remarqué bandeau spécial "PAYS D'IROISE" dans le Télégramme.

LABELLISATION

Chaque année une ou deux manifestations à fort impact médiatique seront labellisées "Pays d'Iroise".

En 1990 ça a été le parrainage d'une Yole de mer.

En 1991 le choix s'est porté sur "les Boucles du Finistère", course cycliste qui se déroulera les 3, 4 et 5 mai. Les coureurs sillonneront le Finistère depuis le départ de MILIZAC jusqu'à l'arrivée à PLEYBEN et retour à MILIZAC. Le car-podium sera présent sur tout le circuit.

LE SIVOM DE SAINT RENAN/IROISE INFORME

Il est rappelé aux différentes structures économiques du Canton de SAINT RENAN (Commerçants, Artisans, Associations) que le nom "PAYS D'IROISE" (ainsi que le logo) est une marque déposée et par conséquent protégée par la loi.

Son utilisation n'est possible qu'après autorisation du SIVOM de SAINT RENAN (Produits, Services, Editions, Animations et Manifestations).

Par ailleurs, les démarchages faits au nom du PAYS D'IROISE sont soumis aux mêmes règles et les démarcheurs doivent prouver qu'ils sont accrédités "PAYS D'IROISE" en produisant leur autorisation visée par le SIVOM.

Il apparaît que des démarchages "sauvages" sont actuellement réalisés sur les communes du SIVOM par des Sociétés d'EDITION non habilitées.



CLASSEMENT DES MEUBLES "NIDS VACANCES":

Le Pays d'Iroise souhaite mettre en place sur le Canton une première opération de classement de meublés. Les propriétaires intéressés trouveront en Mairie ou au Syndicat d'Initiative, une documentation à ce sujet.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le 16.11.90 MAREC Raymond *Route de ST RENAN GUILERS	Ext. Résidence Second.
Le 19.11.90 KEREBEL Michel *Prat-Mélou	Ext. Hangar
Le 19.12.90 PETTON Gildas *Goréquéar PLOGONVELIN	Résidence Principale
Le 22.01.91 LE REST Claude *26 rue Dupuy de Lôme BREST	Ext. Résidence Second.
Le 29.01.91 KEREBEL Christian *6 rue Lt Jourden	Résidence Principale
Le 08.02.91 PETTON Xavier * Kerléo TREBABU	Résidence Principale
Le 20.02.91 DEURBERGUE Jean *3 rue Lisse des Cordeliers AXEN PROVENCE	Remise pr logts locaux
Le 27.02.91 FALHUN Pierre *66 rue Mlle Noëlle MONTIGNY LE BRETONNEUX	Ext. Résidence Second.
Le 01.03.91 LUCAS Gérard *rue de Kervidré	Ext. Résidence Principale
Le 01.03.91 GOURMELON Olivier * Résidence Poul-Connq	Résidence Principale
Le 18.03.91 LAWE Roger *Kermegant	Ext. Porcherie Maternité
Le 27.03.91 GAC Jean-Louis *Kéringar	Résidence Principale
Le 16.04.91 BODERIOU Henri *rue du Vauquois	Ext. Résidence Principale
Le 16.04.91 LE VERN Monique * 2 rue de la Poste LE GUISCRIF	Résidence Principale
Le 16.04.91 LE BOULLUEC Marc *Presqu'île de Kermorvan	Garage

Dès le 2 Avril 1991

OUVERTURE A SAINT-RENAN
D'UNE ANTENNE MISSION LOCALE

pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Un Conseiller Technique : Rémy DERRIEN, sera présent tous les lundi et mardi de chaque semaine pour informer, aider et accompagner les jeunes (16-25 ans) dans leurs recherches de Formation, de Qualification ou d'emploi.

Pour le Canton de Saint-Renan :

Ouverture au public :

- le lundi de 9h à 12h30
- le mardi de 13h30 à 17h30

Place de l'ancienne mairie
29290 SAINT-RENAN

Tél. : 98.32.43.05.

ASSOCIATION BEG AN DOUAR

"Beg an Douar" (Bout de la terre), association ayant pour but la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique de la région de SAINT RENAN, prend un nouvel essor.

Elle a tenu son assemblée générale, courant février 91, au cours de laquelle un nouveau conseil d'administration de 13 membres a été élu à l'unanimité.

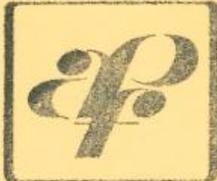
Il a été décidé, de continuer le groupe de musique Folk Breton (10 personnes) et de créer un groupe de danses bretonnes (notamment du Bas Léon).

Les répétitions groupant 30 à 40 personnes de plusieurs communes ont lieu sous la direction d'un moniteur, Michel CHEVALLIER de PLOUARZEL, tous les vendredis soirs de 20h00 à 21h00 pour les débutants et de 21h00 à 22h30 pour les danseurs confirmés, à la Salle Omnisports de PLOUGONVELIN.

Les personnes de tous âges qui seraient intéressées peuvent prendre contact soit avec Bernard TESSON de PLOUGONVELIN, tél. 98.48.32.72 soit avec Michel CHEVALLIER de PLOUARZEL, tél. 98.89.60.88 après 18h30.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE



L'Association des Paralysés de France regroupe les handicapés moteurs et défend leurs droits.

Elle organise également des rencontres et gère un Service Social Spécialisé.

Pour financer son action, elle organise une collecte de textiles et vêtements usagés, qui sont ensuite vendus à un groupement de récupérateurs.

Vous pouvez mettre tous vos textiles (rideaux, vêtements, chiffons, couvertures, et même chaussures....) dans des sacs verts que vous trouverez au secrétariat de la mairie du CONQUET.

Vous pouvez également utiliser n'importe quel autre sac ou carton.

Ces sacs seront à déposer du 13 mai 1991 au 24 mai 1991 (dernier délai) à la MAIRIE du CONQUET

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

G E N D A R M E R I E N A T I O N A L E

GROUPEMENT DU BENTISINIS BRIGADE DU CONQUET - 29217
Tél. 98 89 00 13

*Automobilistes, soyez vigilants ; prenez toutes les
les précautions qui mettront les voleurs en échec.*

Pensez plus particulièrement :

- * à ne pas laisser les clés de contact sur le tableau de bord,*
 - * à fermer à clé les portières et le coffre,*
 - * à ne laisser dans le véhicule ni objets (chéquiers, bijoux, appareils photographiques, etc...) ni pièces d'identité.*
- Dites le autour de vous...*

BILANS ANNUELS DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DE BAINADE EN MER

N° DU POINT	APPELLATION	BILANS			APPRECIATION DE QUALITE 1990
		1988	1989	1990	
①	BLANCS SABLONS	10 A	-	10 A	Bonne
②	POUL CONQ	-	-	4 AB	Bonne ou moyenne
③	PORTEZ	-	-	4 AB	Bonne ou moyenne
④	PORS LIOGAN	-	-	4 AB	Bonne ou moyenne

ETAT DE LA PROTECTION DES EAUX DU LITTORAL :

L'assainissement des communes de PLOUMOGUER, TREBABU et LE CONQUET est basé sur des dispositifs de type individuel.

Cependant, l'agglomération du CONQUET rejette à la mer une quantité importante d'eaux usées, non ou insuffisamment traitées, principalement par l'intermédiaire de collecteurs pluviaux publics.

CONCLUSIONS A L'ISSUE DE LA SAISON BALNEAIRE DE 1990 :

Plage des BLANCS SABLONS : Point de surveillance N° 1 : milieu de la plage sous le fort St Louis

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Plage de POUL CONQ : Point de surveillance N° 2 : face extrémité de la Rue Guépratte

EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE BONNE OU MOYENNE

Plage de PORTEZ : Point de surveillance N° 3 : milieu

EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE BONNE OU MOYENNE

Plage de PORS LIOGAN : Point de surveillance N° 4 : face au rejet du ruisseau

EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE BONNE OU MOYENNE



AGEMA

ASSOCIATION
POUR LA GERANCE
DES ECOLES -
DE FORMATION
MARITIME ET AQUACOLE

ECOLE DE FORMATION MARITIME ET AQUACOLE DE L'ABERWRAC'H

INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 1991*1992

L'EMA de l'Aber Wrac'h prend dès à présent les inscriptions pour la prochaine année scolaire en Formation Initiale et en Formation Continue.

FORMATION INITIALE

- CAP Marin-Pêcheur, s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans (niveau scolaire 5ème des collèges). Formation en trois ans. Ce diplôme débouche sur :

- soit le brevet de capitaine,
- soit le brevet de motoriste.

- BEP Pont Marin-Pêcheur, s'adresse aux élèves issus de 3ème des collèges. Formation en deux ans. Ce diplôme débouche sur le brevet de lieutenant de pêche.

FORMATION CONTINUE

- Capitaine, pour les marins de 18 ans au moins ayant navigué 18 mois. Durée du cours 3 mois (de début janvier à début avril 92).

- Motoriste, mêmes conditions et mêmes dates de session que les capitaines.

- Brevet Patron Plaisance Voile, les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins, être soit :

- titulaires d'un titre de formation maritime,

- ou justifier d'une expérience minimum de 1 000 milles en tant que patron sur un voilier armé en 1ère ou 2ème catégorie.

L'école propose en outre pour la période d'avril à fin juin 91 des stages de :

- PCM, les stagiaires doivent être âgés de 18 ans. Durée du cours 15 jours. Période : fin mai début juin.

- Comptabilité Gestion de l'Entreprise Pêche Artisanale, s'adresse aux marins et femmes de marins. Durée du stage : 40 heures. Période : juin.

**POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT :
INSCRIPTIONS, FORMATIONS, STAGES, S'ADRESSER A :**

**ECOLE MARITIME ET AQUACOLE
L'ABER WRAC'H
29870 LANDEDA**

TEL. : 98.04.90.17

"ÉCOLES PUBLIQUES"

Les instituteurs et les parents d'élèves remercient les participants aux soirées "Moules-Frites" et "Cochon grillé" et vous sollicitent une nouvelle fois lors de la kermesse biennale qui se tiendra le dimanche 12 mai 1991 à partir de 11 heures dans les locaux des écoles.

De plus, lors du "baptême" de l'école publique le 16 juin 1991, nous souhaitons mettre en place une exposition pour la population Conquétoise relatant la vie antérieure de l'école publique et de l'ancienne mairie ; aussi nous sollicitons les personnes ayant en leur possession des documents (photos, cahiers, livres, témoignages) de prendre contact avec :

-Monsieur Jean-Luc PAUGAM Tél. : 98.89.10.04
-Monsieur Rémi PAGE Tél. : 98.89.00.83

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Les carrières offertes par la Gendarmerie du style :
la gendarmerie une force humaine
offre 4 000 emplois de sous-officiers par an. Emploi valorisant au service des personnes et des biens. Dépôts des dossiers de candidatures dans votre brigade...

Le service national dans la Gendarmerie du style :
une façon originale et attrayante d'effectuer son service national. portez-vous volontaire pour l'effectuer en gendarmerie vous serez affecté près de chez vous et vous aurez des activités en prise directe avec les événements. Dépôt des candidatures à la brigade de LE CONQUET

@@@@@@@@@@@@@@@@

CONSEIL GENERAL

Direction de l'action sociale départementale

Centre Médico-Social de SAINT RENAN
43 rue Général de Gaulle

tél. : 98.84.23.22

CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE DEPARTEMENTALE

Pour obtenir tout renseignement sur l'allaitement maternel, veuillez contacter :

- Le centre Médico-Social de SAINT RENAN, tél. 98.84.23.22
- Le centre Médico-Social de PLOUDALMEZEAU, tél. 98.48.14.66
- Les puéricultrices de l'Action Social des Armées, tél. 98.46.48.88 Poste 136.137
- Des mères de famille, tél. 98.84.33.03
98.84.33.65

ASSOCIATION FAMILIALE DE LAMBEZELLEC

Association Générale des Familles de BREST et sa Région

Madame BRAMOULLE, Présidente de l'Association, assurera des permanences à la Salle Le Gonidec, les mardi et vendredi de 9 heures à 11 heures pendant les mois de juillet et août.

Cette association est affiliée à la Fédération des Familles de France (La FFF). Elle essaie, dans la mesure du possible, de résoudre les problèmes des consommateurs ; des conseils peuvent être donnés sur des sujets tels que litiges de loyer, d'assurances, d'achats de meubles et divers...

\$

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

MODIFICATION DES TOURNEES

En raison du férié du 20 mai, lundi de la Pentecôte, la collecte des ordures ménagères, ordinairement assurée le mardi sur la commune, sera reportée au Mercredi 22 MAI.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La date de collecte des objets encombrants pour le premier semestre 1991 est fixée au jeudi 30 mai.

Les objets à collecter doivent être déposés dès le matin

FLEURISSONS NOS MAISONS, NOS JARDINS, NOS COMMERCES, NOS FERMES

Comme les années précédentes, la Mairie organisera fin juin le concours des "Maisons Fleuries".

Il est temps de penser aux semis de fleurs annuelles.

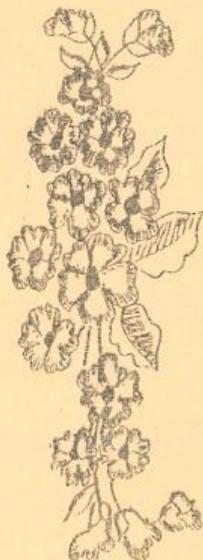
Habitants du centre ville, commerçants pensez à fleurir vos fenêtres.

Le charme d'un lieu tient souvent à une touche de couleurs judicieusement placée, à quelques fleurs modestes artistement assemblées.

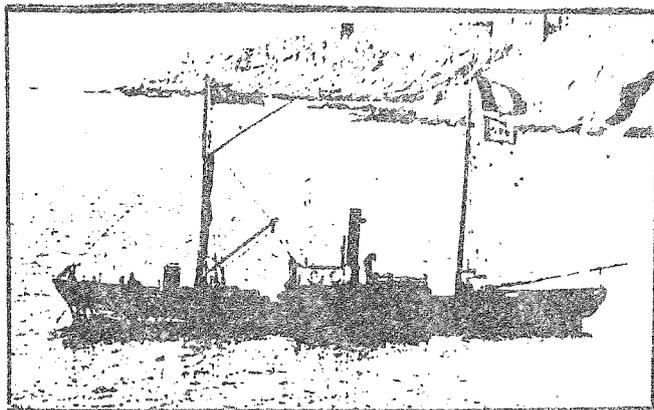
Mesdames, Messieurs les amateurs de fleurs, au travail et bon courage.

VACCINATION ANTITETANIQUE RAPPEL DIX ANS

Une séance de vaccination antitétanique est prévue en mairie le jeudi 16 mai 1991 de 10 heures à 12 heures. Cette séance concerne toutes les personnes qui ont été vaccinées en 1980 et qui ont eu leur 1er rappel en 1981.



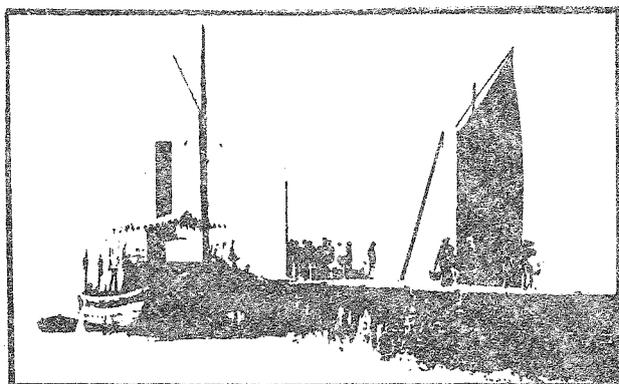
Trajet... LE CONQUET~MOLENE~OUESSANT



LA LOUISE

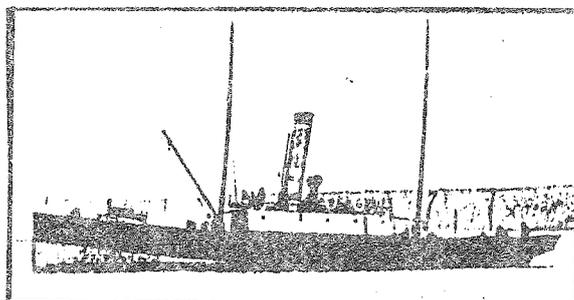
***** Premier vapeur de la ligne Le Conquet Molène Ouessant. Armateur Faustin Rigollet, négociant et maire du Conquet.

Longueur 25m, jauge 23 tx
Machine à vapeur: 23 chevaux
En service de 1881 à 1909...



LE TRAVAILLEUR

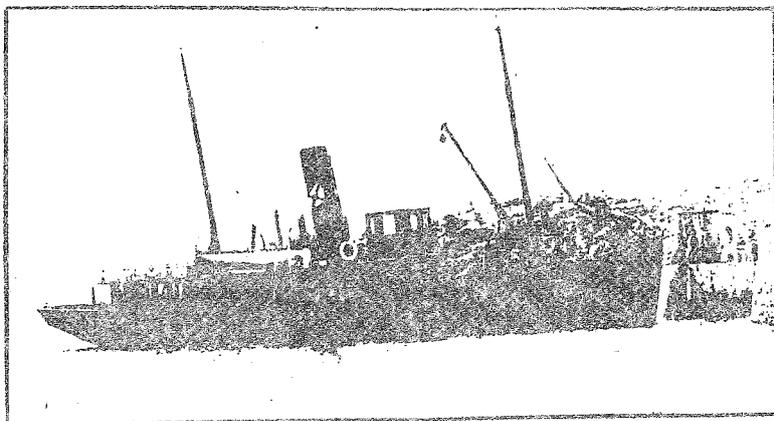
***** Construit à Brest en 1883, 32 tonneaux
Machine à vapeur:.. 45 cv
Puissance effective 183 cv
Passagers Rade de Brest..250
Mer 150
Service de 1909 à 1914
Assure aussi les remorquages



LE COTENTIN

***** Assure les remplacements de La Louise et du Travailleur. Construit à Blackwall (Angleterre) en 1884

Jauge 91tx, Machine 37 cv
Passagers Rade 350, Mer 300
Vendu en 1915 à Boulogne.

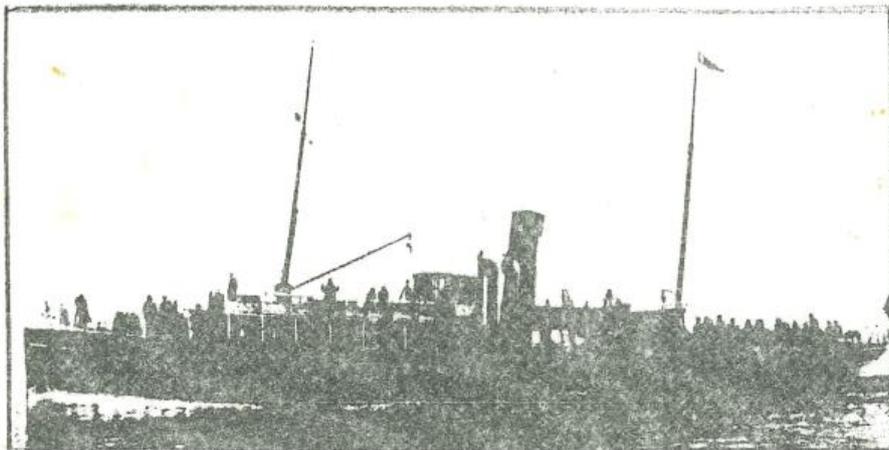


ILE D'OUESSANT

Construit en 1917 à Binic. 92 tonneaux
Armateur A. Blasse de Nantes, habitant Le Conquet.

En service de 1917 à 1924.

L'Ile d'Ouessant a fait naufrage le 6 juin 1924 avec 40 passagers et 7 hommes d'équipage après avoir heurté une roche près de la Jument d'Ouessant. Pas de victimes, bateau perdu.

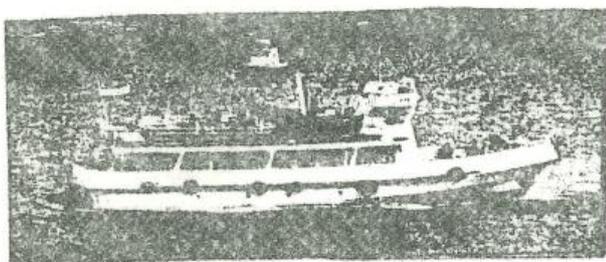
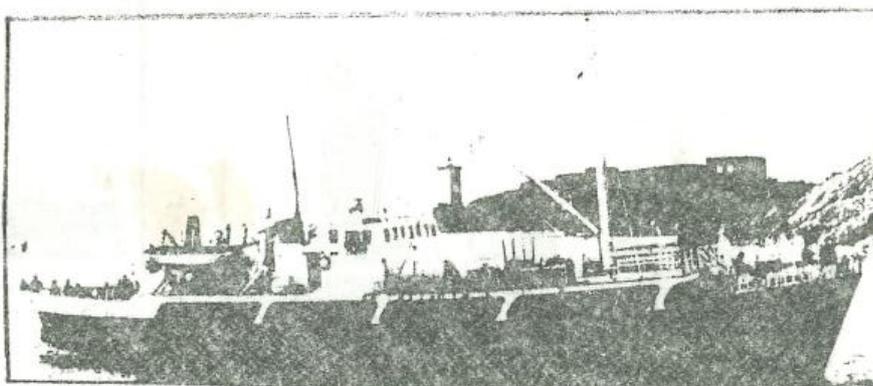


ENEZ EUSSA

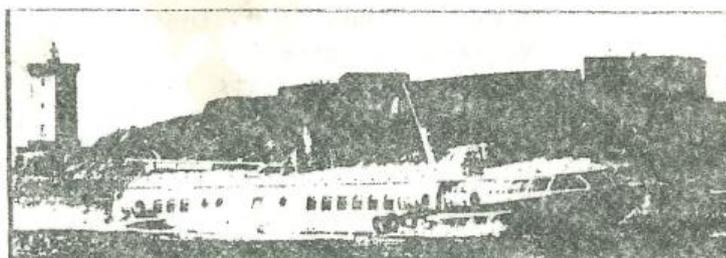
***** Lancé en 1906 sous le nom de Yoskil pour l'archiduc Ferdinand, futur roi de Bulgarie. Jauge 221tx Salel par la France en 1914 devient Coccinelle puis Celuta et enfin ENEZ EUSSA en 1924. Coulé en 1944 puis renfloué, il continuera son service jusqu'en 1961. 221tx, 39m, machine à vapeur 250cv puis 2 diesels 300cv.

ENEZ EUSSA 2

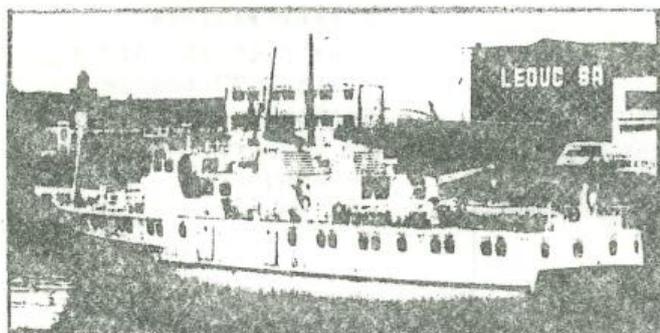
Lancé à Lorient en 1961 299tx, 43m, vitesse 11n Assure depuis Brest les transports de passagers et de marchandises. Doit être bientôt retiré du service.



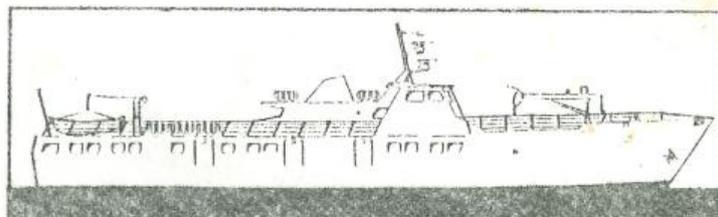
BUGEL EUSSA Vedette saisonnière ***** de 1969 à l'arrivée du Fromveur. 130tx, 29m, 16n



KOMETA Hydroglisseur, des Vedettes ***** Armoricaines. 151tx, 35m, 32n Brest-Le Conquet-Ouessant en 1975-77



FROMVEUR Construit à Lorient en ***** 1977. 387tx, 41m, 17n.



ENEZ BUSSA 3

Mise en service prévue mi-avril 1990.